



LA PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES – DOSSIER PATIENT INFORMATISÉ

Les Hôpitaux
de Chartres

En qualité de responsable de traitement, les Hôpitaux de Chartres respectent le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) et la Loi Informatique et Libertés n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée (LIL). Les informations nominatives, administratives et médicales vous concernant sont recueillies lors de votre passage aux urgences, lors des consultations ou lors de votre hospitalisation au sein des Hôpitaux de Chartres. Les informations recueillies font l'objet de traitements papier ou informatisés (article R.1112-2 et R.1112-7 du Code de la Santé Publique). Les informations recueillies lors de votre prise en charge au sein des Hôpitaux de Chartres font l'objet de traitements informatiques via le logiciel DxCare destinés à faciliter votre prise en charge au sein de celui-ci.

Quelles données sont collectées ?

Vos données d'identification : nom et prénom, date de naissance, numéro de téléphone, adresse postale, Identifiant National de Santé, etc.
Vos informations sur votre situation personnelle et professionnelle : situation familiale, personnes à contacter, personne de confiance, médecin traitant, profession, habitudes de vie, mutuelle, etc.
Vos données de santé : antécédents médicaux, diagnostics, résultats d'examen, imagerie, traitements, allergies, etc.
Si Vous êtes désigné comme une personne à prévenir et/ ou une personne de confiance, vous êtes un représentant légal : Nom, prénom, lien avec le patient, numéro de téléphone, adresses postales.

Sur quelles bases légales?

Respect d'une obligation légale à laquelle le responsable de traitement est soumis : Article R1112-2 et R1112-7 du Code de la Santé Publique

Pourquoi vos données personnelles sont collectées ?

- **Pour votre prise en charge médicale et paramédicale** : Permet un traitement personnalisé en s'appuyant sur vos historiques médicaux et vos antécédents pour un diagnostic précis et des soins adaptés.
- **Pour la coordination des soins** : Permet un partage sécurisé des informations entre les professionnels pour une meilleure continuité des soins
- **Pour la gestion administrative** : Identifie les patients, facilite la facturation et la gestion des droits pour un bon fonctionnement administratif.
- **Pour la recherche médicale** : Contribue à des études cliniques et épidémiologiques pour améliorer les traitements et la santé publique.
- **Pour des obligations légales** : Assure la traçabilité des soins et le respect des lois, recommandations.

Qui peut consulter vos données collectées ?

Équipe de soins : Médecins, infirmiers, et paramédicaux impliqués directement dans votre prise en charge consultent vos données.
Personnel administratif : Gestion de l'admission, facturation, et archivage des dossiers médicaux pour garantir le bon fonctionnement administratif.
Vous même, ou vos Représentants légaux (sous certaines conditions) : Vous pouvez demander l'accès à vos propres données médicales.
Autorités sanitaires : Accès dans le cadre de la surveillance des maladies et de la recherche épidémiologique.
Service qualité gestion des risques : en présence d'un membre de l'équipe soignante lors de la réalisation des enquêtes ou des indicateurs qualité.
Chercheurs médicaux : Dans le cadre d'études cliniques, avec votre consentement, souvent via des données anonymisées.

Durée de conservation de vos données ?

Les données collectées sont conservées pendant une durée limitée et définie en fonction des finalités du traitement de données et de la réglementation en vigueur. Conformément à l'article R1112-7 du Code de la Santé Publique, les données constitutives du dossier médical sont conservées pendant 20 ans à compter de votre dernier séjour ou consultation, jusqu'au 28ème anniversaire pour un patient mineur, pendant 10 ans à compter de la date du décès.

Comment exercer vos droits ?

Vous pouvez exercer vos droits à tout moment en adressant votre demande au Directeur Général de l'établissement ou au délégué à la protection des données personnelles des Hôpitaux de Chartres joignant une pièce d'identité à votre demande par **courriel à l'adresse suivante DPO@ch-chartres.fr** ou par courrier à **l'adresse postale suivante**:

M. Le Délégué à la protection des données
CENTRE HOSPITALIER DE CHARTRES
8 rue Claude Bernard - CS 70123 - 28630 LE COUDRAY

Quels sont vos droits ?

Droit d'accès : Vous pouvez consulter et obtenir une copie de vos données personnelles détenues par l'hôpital.
Droit de rectification : Vous avez le droit de demander la correction de vos données inexacts ou incomplètes.
Droit à la limitation : Vous pouvez restreindre l'utilisation de vos données si vous contestez leur exactitude ou leur traitement.
Droit à l'information : Vous devez être informé de l'utilisation, de la protection et de la conservation de vos données.

Si après nous avoir contactés, vous pensez que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez faire une réclamation auprès de la « CNIL », via le site www.cnil.fr